



Service pour la promotion de l'égalité
entre homme et femme

Aux représentant-e-s des médias

Carouge, le 4 novembre 2005

Communiqué de presse

***Journée internationale pour l'élimination de la violence
à l'égard des femmes :***

**Colloque sur les mutilations génitales féminines (MGF)
Vendredi 25 novembre 2005, de 19 h 00 à 22 h 00**

Auditoire Marcel Jenny
Faculté de médecine
1, rue Michel Servet
1206 Genève

Le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme organise un colloque sur le thème des mutilations génitales dont sont victimes les femmes. Des expert-e-s y aborderont la question sur un plan culturel, juridique, médical et politique.

Selon l'UNICEF, plus de 130 millions de femmes sont excisées dans le monde. Toutes les 15 secondes, une petite fille subit une mutilation ; l'estimation est de deux millions de filles de 4 à 12 ans victimes de cette pratique traditionnelle chaque année.

Les mutilations génitales sont pratiquées dans environ quarante pays, en particulier la Guinée, la Somalie, l'Egypte, l'Erythrée, quelques pays sur la péninsule arabe et en Asie. **L'excision devient de plus en plus un problème international du fait de la migration des populations.**

Une étude réalisée par l'UNICEF, en 2001, auprès des gynécologues, a révélé que **le nombre de femmes et de filles excisées vivant en Suisse est d'environ 7000**. Tout laisse à penser que des enfants sont envoyées dans leur pays d'origine durant les périodes de vacances scolaires pour y subir des mutilations.

Il est urgent d'ouvrir le débat, d'engager des mesures politiques et d'organiser des campagnes de sensibilisation et de prévention dans la lutte contre l'excision.

- *Les conséquences des MGF pour la santé des femmes sont graves. L' « opération » est, en général, réalisée dans de très mauvaises conditions d'hygiène sans anesthésie par une femme âgée sans formation médicale. Les principales conséquences les plus répandues sont : douleurs violentes, problèmes urinaires, blessures, infections, hémorragie, décès. Les complications à long terme sont : problèmes sexuels, menstruations douloureuses, grossesse et accouchement avec complications, dépression.*

Le Code pénal suisse, art. 122, chiffre 1, al. 2 interdit de manière plus large les atteintes à l'intégrité corporelle ou les lésions corporelles « *celui qui, intentionnellement, aura mutilé le corps d'une personne, un de ses membres ou un de ses organes importants [...] sera puni de la réclusion pour dix ans au plus ou de l'emprisonnement pour 6 mois à 5 ans.* », l'Académie suisse des sciences médicales les condamne également. De plus, ces pratiques sont contraires à la Convention internationale sur les droits de l'enfant et la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiées par la Suisse en 1997.

PROGRAMME

| | |
|---------|--|
| 19 h 15 | Accueil par Madame Fabienne Bugnon - Directrice du Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme. |
| 19 h 30 | Présentation du film <i>Le pari de Bintou</i> , réalisé par Kirsten Johnson avec le soutien de la Commission pour l'abolition des mutilations sexuelles. |
| 19 h 45 | Table ronde/débat avec les interventions de : |

Madame Ndioro Ndiaye

Dir. générale adjointe de l'Organisation internationale pour les migrations

Aspect culturel

Madame Colette Marti

Collaboratrice de la division de l'information et chargée de projet des mutilations génitales féminines auprès de l'UNICEF Suisse

Campagnes de prévention

Monsieur Stefan Trechsel

Ancien professeur de droit pénal à l'université de Zurich, ancien président de la Commission Européenne des droits de l'homme

Aspect juridique

Monsieur Gábor Varadi

FMH chirurgie plastique - chirurgien responsable du Centre de chirurgie plastique de la Clinique Vert-Pré

Fondation de chirurgie humanitaire Suisse & Love

Aspect médical

Madame Martine Brunschwig Graf

Présidente du Conseil d'Etat et Conseillère nationale

Aspect politique

Modératrice : Madame Fabienne Bugnon

La soirée se terminera autour d'un buffet.

Ce débat est ouvert à un large public, mais les places étant limitées, il est préférable de vous inscrire.

Inscriptions et renseignements : Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme, rue de la Tannerie 2, 1227 Carouge. Tél. 022 301 37 00